

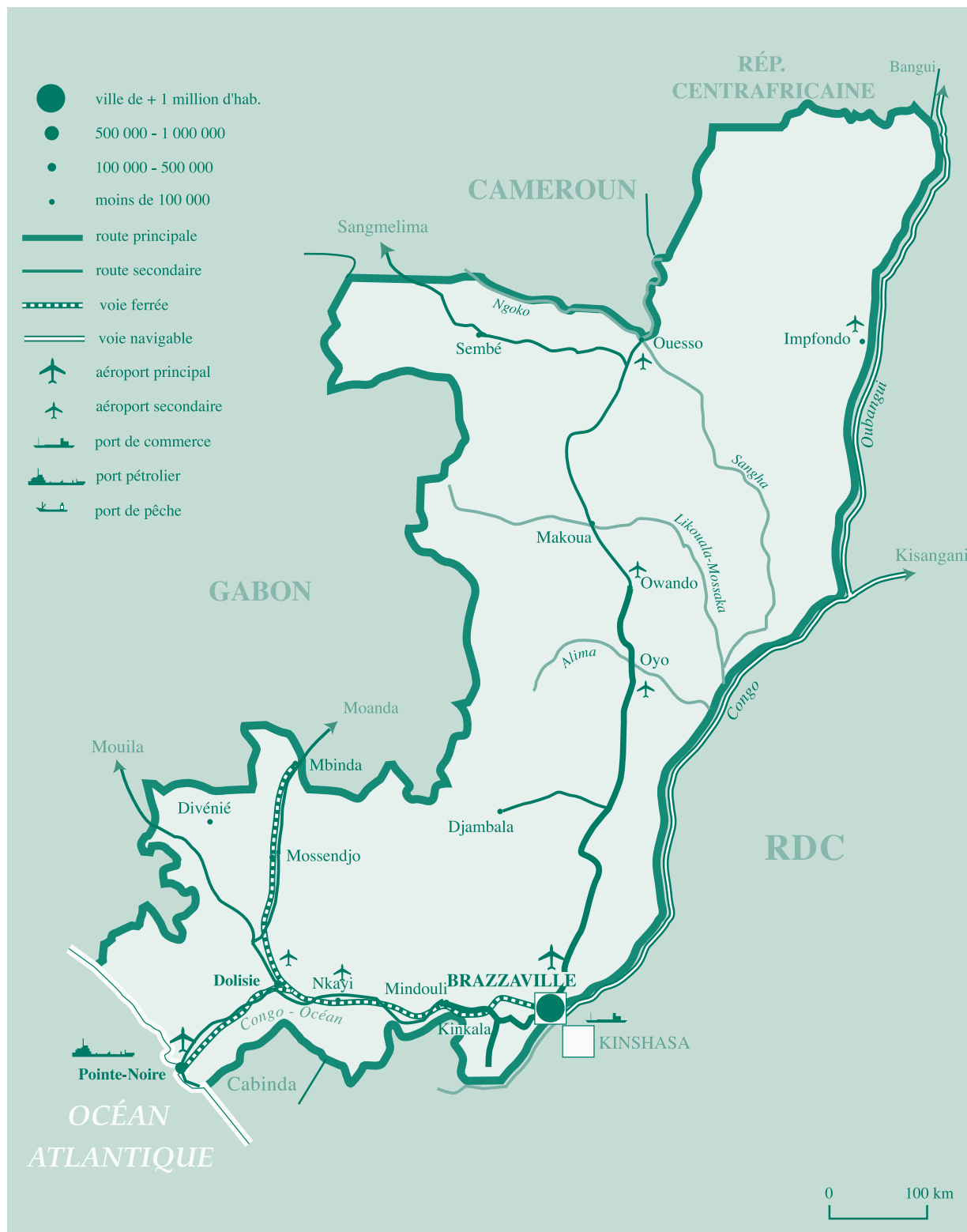
République du Congo



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 342
- Population en milliers (2007) : 3 768
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 1 100
- Espérance de vie (2007) : 55.3
- Taux d'analphabétisme (2007) : 12.6

République du Congo

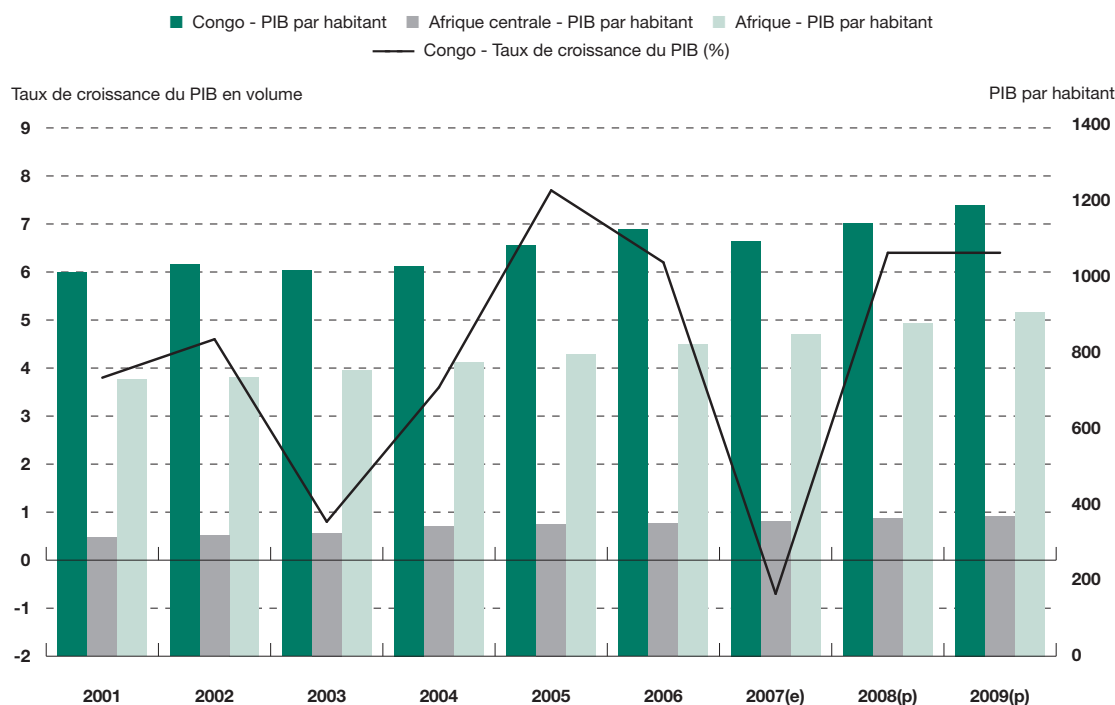


EN DÉPIT DES DÉGÂTS ENCORE TANGIBLES des guerres civiles récurrentes, la République du Congo se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. La flambée des cours du pétrole et les perspectives d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont en effet créé des conditions financières favorables pour un sentier de croissance soutenable plus élevée à moyen terme et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, la croissance rapide et le niveau élevé des dépenses de l'État dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes d'absorption et de capacités administratives risquent de compromettre la stabilité macro-économique, la viabilité des finances publiques et la compétitivité extérieure.

Selon les prévisions révisées en septembre 2007 sur la base notamment des données actualisées du secteur pétrolier, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel pour l'année 2007 serait négatif pour s'établir à - 1.2 pour cent, en net recul par rapport au taux de 6.2 pour cent enregistré en 2006. Ce recul brutal s'explique principalement par la chute drastique de la production pétrolière due à la maturation de certains gisements et à l'incendie survenu en mai 2007 sur la plateforme de Nkossa, causant l'interruption du pompage. En 2008 et 2009, le taux de croissance annuelle du PIB devrait retrouver un rythme de 6.4 pour cent, avec le redressement de la production de pétrole.

Le secteur pétrolier reste prépondérant, mais tous les autres secteurs se redressent.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant
(USD à prix constant 2000)



Source : Données du FMI et sources nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/324646133416>

En 2007, le Congo est resté confronté aux défis suivants: *i)* l'exécution du DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté), financé notamment par des ressources externes mobilisées par la Banque mondiale et l'Union européenne (UE), dans les secteurs prioritaires (lutte contre le VIH/Sida, programme d'urgence, de relance et d'appui aux communautés, projet d'appui à l'éducation de base) ; *ii)* la réduction de la forte dépendance de l'économie congolaise au secteur pétrolier, dont la production continuera d'augmenter jusqu'en 2010, et *iii)* la consolidation de la stabilité sociopolitique par une meilleure redistribution des retombées de la manne pétrolière.

Pour l'année 2007 et les années à venir, le passage du point de décision de l'initiative PPTE (atteint en mars 2006) au point d'achèvement est désormais un objectif primordial pour les autorités. Dans cette perspective et aussi pour renforcer le dialogue avec la communauté internationale, le Congo se doit de respecter strictement les critères déclencheurs de ce passage.

Développements économiques récents

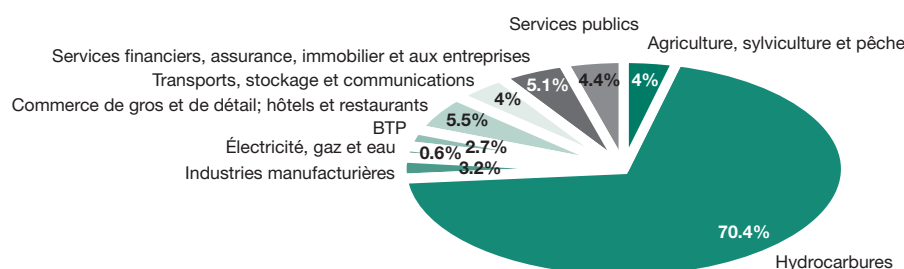
Extrêmement dépendante du secteur pétrolier dont elle tire l'essentiel de ses recettes fiscales et d'exportation, l'économie congolaise se caractérise également par sa faible diversification. Le secteur pétrolier a représenté 70.4 pour cent du PIB en 2006. De 98.7 millions de barils en 2006, la production a atteint 81.7 millions de barils en 2007, soit une chute de 17.2 pour cent suite à l'incendie du champ de Nkossa. Cependant, avec l'entrée en production de nouveaux gisements au large de Moho et Bilondo, dont le potentiel est évalué à un milliard de barils, une croissance plus rapide de la production est attendue dans les prochaines années. La Chine et le Taipei chinois ont été les principales destinations du brut Djéno-Mélange en 2007 alors que les enlèvements du brut de Nkossa ont eu pour destination la Corée et les États-Unis. S'agissant des ventes locales, 541 703 tonnes de brut ont approvisionné la Congolaise de raffinage (la Coraf) contre 497 945 tonnes l'année précédente, soit une progression

de 8.79 pour cent. Il faut souligner le rôle de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC): c'est elle qui commercialise la part congolaise de la production pétrolière résultant des contrats de partage conclus avec les sociétés pétrolières (Total E&P Congo, ENI Congo, Zetah M&P, Chevron Congo, Cms Nomeco) ; elle représente l'État dans ses relations contractuelles avec les partenaires étrangers ; et elle assure en partie l'exploration et l'exploitation de quelques gisements à travers des entreprises et/ou établissements filiales.

Malgré la prépondérance du secteur pétrolier dans l'économie congolaise, on dénote un regain d'activité dans les secteurs non pétroliers, particulièrement dans l'agriculture et la forêt, les industries manufacturières, l'électricité, le gaz et l'eau, le bâtiment et les travaux publics (BTP), les transports et les télécommunications. Ces prémices d'une diversification économique ont été encouragées par la conjugaison des efforts d'investissement des secteurs public et privé, par la réhabilitation des infrastructures de base et par la mise en œuvre progressive des mesures d'assainissement budgétaire et des réformes inscrites dans le programme de référence. Ces efforts étaient requis pour engager les discussions pour un nouvel accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le raffermissement en 2007 de l'activité économique dans le secteur non pétrolier résulte de la consolidation de la demande intérieure sous l'effet, notamment, du caractère soutenu des investissements au niveau national.

En dépit des énormes potentialités de production végétale et animale du Congo, la contribution totale au PIB de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche s'est établie à 4 pour cent en 2006. La sylviculture et l'exploitation forestière offrent de réelles potentialités de croissance et de diversification en raison de l'importance des réserves naturelles, de la politique nationale de reboisement, et du développement des plantations d'essences à croissance rapide ; mais elles n'ont contribué qu'à 0.6 pour cent du PIB en 2006, en net déclin. L'activité forestière pourrait toutefois être dopée dans les prochaines années par l'application du code forestier promulgué en 2002, qui oblige les entreprises à transformer localement leur production

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/325717448301>

de grumes à hauteur de 85 pour cent, ainsi que par la forte demande des pays asiatiques.

Les autres industries manufacturières, qui correspondaient à 3.2 pour cent du PIB en 2006, ont connu une forte croissance en 2007 grâce, notamment, au développement des infrastructures des transports, à l'amélioration de la fourniture d'électricité, et à la poursuite de l'industrialisation de la filière bois. Quant aux branches de l'énergie, de l'eau et du gaz, leur contribution au PIB réel se situe à 0.8 pour cent, alors que celle du bâtiment et des travaux publics est passée de 2.7 pour cent du PIB en 2006 à 3.5 pour cent en 2007. Malgré cette progression, les filières du BTP restent toujours confrontées au problème

d'approvisionnement en matériaux en raison de la vétusté des infrastructures des transports, notamment entre Brazzaville et la partie nord du Congo.

La branche transports et télécommunications a contribué à 5.1 pour cent du PIB en 2007 contre 4 pour cent en 2006. Cette amélioration résulte d'importants investissements dans le domaine des transports avec l'acquisition de locomotives, suite à la mise en concession attendue du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) et à l'accroissement des capacités opérationnelles du Port autonome de Pointe-Noire. Signalons aussi les travaux d'extension des réseaux par la société koweïtienne de téléphonie mobile Celtel et la sudafricaine MTN (*Mobil Telecommunication*

Tableau 1 - Composantes de la demande

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
Formation brute de capital	27.8	23.3	19.6	8.8	8.8	7.5	4.1	4.2
Publique	6.4	5.0	13.0	12.0	12.0	1.1	1.1	1.2
Privée	21.3	18.3	21.3	8.0	8.0	6.4	3.0	3.0
Consommation finale	54.0	33.1	3.3	1.7	2.7	2.1	1.2	1.7
Publique	17.0	9.1	3.1	-0.6	-0.6	0.4	-0.1	-0.1
Privée	37.0	24.0	3.3	2.3	3.5	1.7	1.2	1.8
Solde extérieur	18.2	43.6				-10.3	1.2	0.5
Exportations	72.4	81.3	-5.2	5.8	5.4	-4.0	4.3	4.0
Importations	-54.2	-37.6	7.8	3.5	4.1	-6.3	-3.1	-3.5
Taux de croissance du PIB, en volume			-	-	-	-0.7	6.4	6.4

Source : Données de la Direction générale de l'Économie ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/328637882712>

Network), auxquels devraient s'ajouter les installations en cours de réalisation par la nouvelle société saoudienne Warid. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à connecter le Congo au câble à fibre optique SAT-3 pour un coût de 3.1 milliards de francs CFA. La contribution au PIB en 2007 de la branche commerce, restaurants et hôtels s'est établie à 10.5 pour cent, contre 10.3 pour cent en 2006.

La croissance de la demande en volume s'est accélérée en 2007, tirée principalement par l'investissement, en hausse de 19.6 pour cent avec ses composantes publique et privée. Cette évolution de l'investissement, en liaison avec l'investissement public et les dépenses de développement des champs pétrolifères, a modifié la composition de la demande intérieure. Ainsi, la part de l'investissement dans le PIB est passée de 23.3 pour cent en 2006 à 29.5 pour cent en 2007. Cette tendance pourrait se poursuivre avec la mise en œuvre des infrastructures liées à l'exploitation des gisements de potasse dans la région du Kouilou, le développement des champs pétrolifères, la construction de la route Pointe-Noire Brazzaville, et les travaux d'installation des équipements de téléphonie mobile.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), le Congo est tenu de respecter la discipline budgétaire commune ainsi que les critères de convergence. L'objectif de la politique fiscale pour 2007 était de contrôler les dépenses tout en répondant aux besoins fondamentaux du secteur social et de celui des infrastructures. La loi budgétaire promulguée au début juin 2007 prévoyait une augmentation des recettes non pétrolières et une croissance limitée des dépenses primaires, à obtenir à travers : *i*) une stricte maîtrise de la masse salariale, *ii*) une réduction des charges communes, *iii*) une diminution significative des subventions aux produits pétroliers avec l'augmentation des prix des carburants de 15 pour cent et leur indexation à l'avenir sur les prix internationaux du marché.

Les revenus fiscaux sont passés de 44.4 pour cent du PIB en 2006 à 44.9 pour cent en 2007, alors que les recettes pétrolières passaient de 37.9 pour cent du PIB à 38.2 pour cent. Par ailleurs, le secteur forestier a connu une légère baisse des taux d'imposition, passant de 6,8 pour cent de la valeur f.o.b. en 2006 à 6.2 pour cent en 2007. Il faut noter que le Congo ne s'est pas aligné sur le taux d'imposition du secteur forestier de la Cemac. Des mesures d'assainissement du secteur des douanes ont par ailleurs permis une augmentation des recettes douanières de 42.7 milliards francs CFA en 2005, 53.5 milliards en 2006 et 62.1 milliards en 2007.

L'année 2007 n'a pas connu des améliorations significatives en matière de réformes structurelles. L'enregistrement de l'ensemble des recettes dans les caisses du trésor public avant leur redistribution aux ministères permet d'améliorer le contrôle des revenus et d'augmenter les recettes. Ces dernières ont atteint 23.8 milliards de francs CFA en 2006 et près de 20 milliards en 2007. Concernant les dépenses, on a observé en 2006 et 2007 une faiblesse dans la gestion des dépenses courantes et de capital, caractérisée par un niveau d'accroissement non conforme aux objectifs de programme établis avec le FMI. Les dépenses courantes du gouvernement se sont élevées en 2006 à 342.8 milliards de francs CFA et à 352 milliards en 2007. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont représenté 360 milliards en 2006 et 400 milliards en 2007. Le taux de réalisation sur financement interne, de 1.9 pour cent en 2006, est passé à 14 pour cent en 2007. Malgré cet accroissement des dépenses totales, le solde primaire pendant l'exercice 2006 a été excédentaire pour ressortir à 21.5 pour cent du PIB. Le niveau élevé de ce solde résulte de l'effet conjugué de la hausse des prix et celle de la production de pétrole, qui avaient entraîné une forte augmentation des recettes pétrolières. Le solde global excédentaire a été évalué à 17.2 pour cent du PIB en 2006, et il s'est situé à 15.1 pour cent du PIB en 2007, ce qui a permis au Congo de continuer à régler sa dette extérieure et de régulariser sa position à l'égard des bailleurs de fonds.

Le déficit budgétaire hors pétrole du Congo est l'un des plus élevés en Afrique (- 18.7 pour cent du PIB

en 2007). Il est plus élevé qu'au Cameroun, au Tchad et au Gabon, et il était même supérieur à celui du Nigéria en 2006. Pour l'exercice 2006, les recettes non pétrolières ont été recouvrées pour un montant de 1 530.5 milliards de francs CFA, alors qu'elles étaient prévues à 1 367.4 milliards. En 2007, les prévisions tablaient en début d'année sur 1 038 milliards de francs CFA, puis elles ont été révisées à 1 329 milliards pour tenir compte de l'évolution des cours du marché pétrolier. Le solde primaire hors pétrole s'est considérablement détérioré depuis 2003. Étant donné que la production pétrolière commencera à chuter en 2012 et sera épuisée en 20 ans environ au rythme actuel de l'extraction, des déficits aussi élevés ne sont pas viables.

Comme auparavant, et en accord avec le FMI, le surplus des recettes a été alloué prioritairement au financement de la dette intérieure et extérieure. Une grande partie du surplus des recettes est logée dans un compte à la Banque centrale. Dans le cadre de son adhésion à l'EITI (Initiative pour la transparence des industries extractives), le Congo a aussi respecté les critères de réalisation concernant la centralisation de toutes les recettes publiques au trésor et l'exécution de tous les paiements publics, ainsi que la transparence dans le secteur pétrolier, y compris la certification trimestrielle des recettes pétrolières par une société d'audit de réputation internationale. Un comité national de l'EITI a été mis en place au début du mois de septembre 2007. Les membres de ce comité nommés par décret présidentiel comprennent à la fois des représentants du gouvernement et de la société civile, alors que s'accroissent les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses publiques. Dernièrement, les relations entre l'État et la société civile se sont détériorées, à la suite d'un procès intenté à deux militants réclamant la transparence pétrolière.

Des dépenses non budgétisées ont été observées en 2007 au niveau des dépenses courantes (pour couvrir les opérations électorales et de sécurité aux frontières), et au niveau des dépenses d'investissement (pour pallier les coûts supplémentaires de l'exécution de travaux de voirie urbaine et d'infrastructures dans les régions choisies pour abriter la fête tournante de la célébration

de l'indépendance). Ce sont les investissements qui soulèvent le plus de questions sur leur transparence et leur exécution effective. Le point d'achoppement dans les discussions entre le gouvernement et le FMI concerne le niveau trop élevé des dépenses et leur mauvaise qualité au regard des exigences du Document stratégique de réduction de la (DSRP). Le niveau élevé des prévisions d'investissements publics soulève la question de la capacité d'absorption de ces dépenses. Dans un souci d'adaptation aux programmes de référence, le FMI a également recommandé la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui tienne compte des dépenses pro-pauvres. Le budget 2006, défini conjointement avec le FMI, reflète les priorités déjà énoncées dans le budget 2005, et contenues dans le DSRP intérimaire : à savoir la lutte contre la pauvreté, et la concentration des dépenses dans les secteurs sociaux.

Depuis 2003, en accord avec le FMI, la SNPC n'a plus le droit de contracter de dettes ni d'effectuer de paiements au nom du gouvernement. Elle a aussi l'obligation de transférer au trésor public dans un délai maximum de huit jours les recettes obtenues. Cependant, si l'exploitation du secteur pétrolier a été remarquablement améliorée, le raffinage et la distribution restent préoccupants. Ce constat a poussé le gouvernement à préparer des textes législatifs pour gérer l'utilisation de la manne pétrolière et à créer un organe de régulation. Avec la privatisation de la société Hydro-Congo, qui dispose d'une unité de fabrication de lubrifiants dont les activités n'ont pas encore redémarré, le secteur de raffinage et de distribution compte désormais la Société commune de logistique (SCLOG) pour l'approvisionnement et le transport de carburant, les distributeurs Total, Puma, X-oil et Texaco, et la Société des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) pour la commercialisation du gaz.

Le surplus budgétaire suscite des dérapages, les autorités s'écartant des objectifs des programmes de référence conclus avec le FMI. En 2006, le surplus a été important, et les débats de plus en plus houleux à propos de son utilisation ; le gouvernement a donc décidé de consacrer une partie de cet excédent à augmenter les salaires des fonctionnaires, bloqués depuis 1994. De fait, depuis 2006, les salaires de base des

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	20042005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	
Recettes totales (avec dons)^a	27.0	30.4	38.8	44.4	44.9	43.8	43.6
Recettes fiscales	6.8	8.1	6.6	5.9	6.1	5.7	5.7
Recettes pétrolières	19.6	21.6	31.8	37.9	38.2	37.5	37.4
Dépenses totales (et prêts nets)^a	32.8	26.7	23.2	27.3	29.8	27.1	27.0
Dépenses courantes	26.7	20.2	17.9	18.3	19.3	16.8	15.8
<i>Sans les intérêts</i>	<i>15.1</i>	<i>15.0</i>	<i>13.0</i>	<i>13.9</i>	<i>15.0</i>	<i>13.1</i>	<i>12.5</i>
Salaires	6.9	5.0	4.0	3.3	3.5	3.1	3.1
Paievements des intérêts	11.6	5.2	4.9	4.4	4.3	3.7	3.4
Dépenses en capital	6.1	6.5	5.3	8.9	10.5	10.3	11.1
Solde primaire	5.7	8.9	20.5	21.5	19.4	20.4	20.1
Solde global	- 5.9	3.6	15.6	17.2	15.1	16.8	16.7

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330748513640>

fonctionnaires ont augmenté de 5 pour cent, suite aux négociations menées depuis 2002 entre le gouvernement et les syndicats. La part des salaires dans le PIB a reculé régulièrement entre 1999 et 2007, passant de 6.9 pour cent à 3.5 pour cent.

Politique Monétaire

En raison de l'appartenance du Congo à la zone franc et à la Cematic, la politique monétaire demeure soumise à la régulation de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) qui veille à la stabilité des prix et du taux de change. En 2007, les avoirs extérieurs nets au 30 juin s'élevaient à 1 072 milliards de francs CFA, contre 859.8 milliards en 2006. Les réserves officielles représentant 88.3 pour cent du montant des avoirs extérieurs nets, elles ont augmenté de plus de 10 pour cent en 2007. La masse monétaire, après une orientation à la hausse de 40.9 pour cent en 2006, a progressé d'environ 11 pour cent en 2007. Le taux d'inflation est resté stable à 4 pour cent entre 2006 et 2007. Les prévisions tablent pour sur une inflation se situant entre 3.6 pour cent en 2008 et 3.8 pour cent en 2009.

Position Extérieure

Les exportations de pétrole brut se sont chiffrées à 91.466 millions de barils en 2006 pour une valeur de 2 901.7 milliards de francs CFA. Elles ont marqué un léger repli en 2007 avec un volume de 71.612 millions

de barils pour une valeur de 2 548.9 milliards de francs CFA. Constituées principalement de fioul lourd, les exportations de produits pétroliers raffinés se sont élevées à 260 100 tonnes en 2006, après une baisse continue en volume depuis 2003, notamment à cause des difficultés rencontrées par la Coraf. Mais elles sont passées à 281 000 tonnes en 2007, et elles affichent une augmentation en valeur en raison du renchérissement du prix du pétrole.

Le volume des exportations de bois a augmenté en 2006, grâce notamment à une légère hausse de la production de bois brut avec la reprise de l'exploitation de la plantation de pins et d'eucalyptus dans la zone de Pointe-Noire. En 2006, les exportations de bois en valeur ont été de 104.6 milliards de francs CFA pour des volumes de 632 700 mètres cubes de grumes, 188 300 mètres cubes de bois transformés (sciages, placages et contreplaqués) et 135 300 mètres cubes de rondins d'eucalyptus. En 2007, la valeur des exportations s'est contractée pour se situer à 91.7 milliards de francs CFA pour des volumes de 461 900 mètres cubes de grumes, 214 300 mètres cubes de bois transformés et 130 000 mètres cubes de rondins d'eucalyptus. La baisse des exportations de bois naturel s'est poursuivie avec l'application des dispositions du code forestier de 2002 obligeant les entreprises à transformer localement leur production. Des entreprises asiatiques ont ainsi installé et réhabilité courant 2006 des unités de production de placages d'une capacité annuelle globale de 96 000 mètres cubes.

Tableau 3 - **Comptes courants** (en pourcentage du PIB)

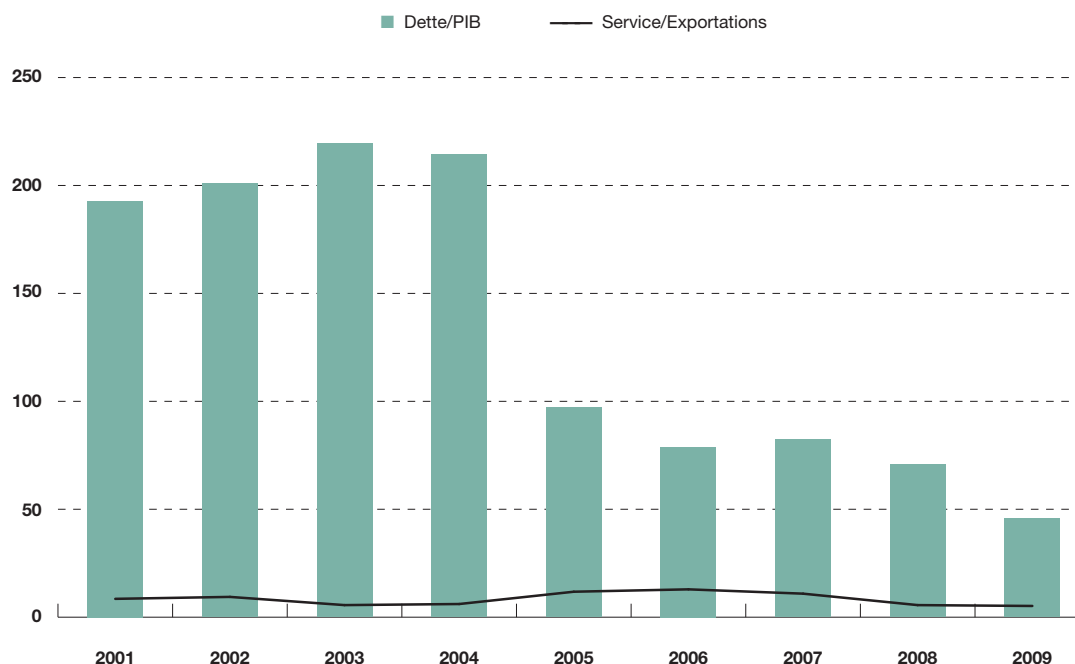
	1999	20042005	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	
Balance commerciale	44.1	53.0	57.8	56.7	50.1	53.7	52.7
Exportations de biens (f.o.b)	66.3	73.9	77.9	79.3	74.2	75.3	73.8
Importations de biens (f.o.b)	22.2	20.8	20.1	22.6	24.1	21.7	21.2
Services	-30.7	-17.6	-19.2	-18.0	-21.5	-13.1	-14.3
Revenus des facteurs	-22.9	-20.4	-26.8	-23.3	-17.0	-19.7	-19.4
Transferts courants	-0.2	-0.5	0.5	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4
Soldes des comptes courants	-9.8	14.5	12.2	15.1	11.2	20.5	18.6

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331844450788>

Les exportations non pétrolières ont représenté 83.4 milliards de francs CFA en 2006 et 130 milliards en 2007. Le solde extérieur courant a affiché des excédents substantiels en 2006 (15,1 pour cent du PIB) grâce à une hausse des recettes d'exportation de pétrole. Cet excédent est passé à 11,2 pour cent du PIB en 2007 mais il devrait rebondir en 2008 et 2009 (prévisions de 20,5 pour cent et 18,6 pour cent du PIB, respectivement).

La situation de l'endettement du Congo s'est nettement améliorée grâce à une attitude plus favorable des créanciers étrangers bilatéraux et multilatéraux. Les relations portent sur les appuis aux actions de consolidation de la paix, de la gouvernance et la transparence, la lutte contre la pauvreté et la réhabilitation des infrastructures en milieu rural (routes préfectorales, réhabilitation des bâtiments scolaires et centres de santé).

Figure 3 - **Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations** (en pourcentage)

Source : FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327152015138>

L'approbation, en décembre 2004, de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), à la reprise des discussions entre le Congo et la communauté des bailleurs, a contribué à améliorer la situation du pays en matière d'endettement extérieur. Cependant, à la différence de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Congo n'a toujours pas obtenu la validation de son programme FRPC. Le FMI estime que celle-ci n'est pas envisageable avant la fin 2008, dans l'attente d'un examen concluant du programme de référence.

De nouveaux emprunts ont miné en partie les indicateurs de la dette extérieure du Congo, qui affichaient une récente amélioration. Cet endettement, considéré comme insoutenable, est largement supérieur au critère de la surveillance multilatérale de la Cemar, dont le seuil est inférieur ou égal à 70 pour cent. L'endettement public s'est élevé à 3 658 milliards de francs CFA à la fin 2006 et atteignait 3 459 milliards à la fin septembre 2007. La dette extérieure a atteint en 2006 et en 2007 respectivement 3 293,8 milliards de francs CFA (81,5 pour cent du PIB) et 3 166 milliards (86,9 pour cent du PIB). La part des arriérés extérieurs dans l'encours global de la dette extérieure a été de 47,2 pour cent en 2006 et 46 pour cent en 2007.

La plupart des nouveaux emprunts extérieurs ont été contractés auprès de la Chine pour une valeur de 829 millions USD, soit 12 pour cent du PIB à la fin 2006, et se sont dirigés principalement vers les secteurs de l'électricité. En juin 2006, les autorités ont également signé un accord cadre de coopération avec la Chine dans les domaines de l'exploration pétrolière, des infrastructures et du développement social. Les conditions financières rattachées à cet accord ne sont pas encore disponibles. La majeure partie de la dette extérieure a été contractée auprès de bailleurs bilatéraux officiels et privés, dont les parts respectives s'établissaient à 42 et 50 pour cent de l'encours, la part des créanciers multilatéraux n'étant que de 8 pour cent.

L'annulation d'une dette d'environ 1,7 milliard USD ainsi que le rééchelonnement de l'encours des arriérés effectué conformément à l'accord conclu en 2004 avec les créanciers du Club de Paris ont permis de faire

passer le fardeau de la dette extérieure de 213 pour cent du PIB en 2004 à 78 pour cent du PIB en 2006. La part de la dette due aux créanciers du Club de Paris est passée de 55 pour cent du total en 2004 à 35 pour cent en 2006 sous l'effet des mécanismes d'allègement classiques et de l'aide intérimaire accordée par certains créanciers après l'atteinte du point de décision au titre de l'initiative PPTE. En 2006, les créanciers publics du Club de Paris avaient accordé au Congo une annulation de 90 pour cent de leurs échéances, en rééchelonnant sur 40 ans – dont 16 années de grâce – les créances consenties aux conditions de l'aide publique au développement. Un montant de 1,4 milliard d'euros dû aux créanciers du Club de Paris avait ainsi déjà été annulé. En contrepartie, le pays s'est engagé à payer ses arriérés non rééchelonnables sur 3 ans, au rythme de 40 millions d'euros par trimestre, jusqu'en septembre 2007. Au point d'achèvement PPTE, les créanciers du Club de Paris annuleront une nouvelle part significative de la dette du Congo.

Le gouvernement congolais a obtenu de ses créanciers privés du Club de Londres, le 15 novembre 2007, l'annulation de 927 milliards de francs CFA sur un total de 1 190 milliards. Puis, comme le préconisait le FMI, le Club a finalement annulé 80 pour cent de la dette résiduelle et rééchelonné le solde non annulé (500 millions USD) en émettant une obligation du même montant au Luxembourg. L'accord avec le Club de Londres normalise les relations avec les banques étrangères, en étant conforme au principe d'égalité de traitement de l'ensemble des créanciers.

Les aménagements des clubs de Londres et de Paris ne concernent pas néanmoins les impayés subis par les créanciers privés. Estimés au 31 décembre 2005 à 88,5 milliards de francs CFA, ils sont passés à 30,1 milliards au 30 septembre 2007. Le règlement de la dette auprès du Club de Paris a été effectué à hauteur de 150 milliards à la fin 2006 et à 94,8 milliards à la fin septembre 2007. La dette vis-à-vis des bailleurs de fonds privés était évaluée à 1 224,8 milliards de francs CFA à la fin 2006, dont 1 190 milliards de dette envers les créanciers du Club de Londres à la date du 15 novembre 2007 quand ces derniers ont annulé 80 pour cent de cette créance, soit 927 milliards. La

dette vis-à-vis des bailleurs multilatéraux, évaluée à la fin 2006 à 220.4 milliards, s'est élevée à 213.9 milliards à la fin juin 2007. Le paiement des arriérés s'est élevé en 2007 à un montant de 113 milliards. La dette relative représenterait 18.8 pour cent de la dette privée à la fin septembre 2007, contre 26.6 pour cent à la fin 2006.

Questions Structurelles

Développements récents

La diversification de l'économie du Congo dépend fortement d'une réduction sensible du coût des transactions. Comme le montre le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Congo se classe dans les derniers rangs au monde en matière d'environnement des affaires. Les difficultés les plus préoccupantes concernent la création d'entreprise, l'emploi de la main d'œuvre, l'enregistrement des biens, l'obtention de crédit, le paiement des impôts, le commerce international et le respect dans l'application des contrats, critères où le Congo se classe derrière la plupart des pays africains. La base de données de la Banque mondiale montre que le Congo doit réaliser globalement beaucoup de progrès pour attirer les investissements privés. *Doing Business* pointe par ailleurs la nécessité de simplifier le processus de règlement des impôts, les entreprises congolaises payant 2.3 fois plus d'impôts que dans les autres pays africains.

Le secteur de la production hydroélectrique enregistre plusieurs avancées : *i)* La réhabilitation de Moukouloulou, la plus grosse centrale hydroélectrique du Congo, dans le sud du pays, a été achevée. « *L'exécution des travaux a été menée par des techniciens chinois grâce à un financement de 6 milliards de francs CFA débloqué par le gouvernement congolais. La centrale hydroélectrique produit chaque jour 74 mégawatts et alimente principalement la ville portuaire de Pointe-Noire, sur la façade atlantique. Cependant, ce niveau*

reste insuffisant et les délestages sont fréquents », écrit Jeune Afrique¹ ; *ii)* l'extension du barrage de Djoué : l'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée par le consortium tchèque Agile-Mavel pour un coût de 26 milliards de francs CFA et prévoit la construction d'une centrale additionnelle avec une puissance de 31MW, contre 14MW déjà installés. Des études de faisabilité de barrages existent pour les sites suivants : Mpama (Plateaux), Kandeko (Likouala), Etoumbi (Cuvette) et Sounda (Kouilou)². Un programme de réhabilitation des infrastructures d'eau et d'électricité (PRIIE) adopté par les autorités congolaises et la Banque mondiale devait être exécuté avant la privatisation de ces deux secteurs, mais il a été arrêté suite au gel du processus de ces privatisations.

Le gouvernement congolais a essayé de privatiser la Coraf en espérant augmenter l'utilisation de la capacité de production de la raffinerie. Cependant, le manque d'intérêt des investisseurs privés a poussé le gouvernement à travailler sur l'expansion et la modernisation de la Coraf afin de la rendre plus attractive. Un audit sur la gestion de la société a été recommandé par le FMI vu l'ampleur des subventions à la consommation, qui auraient dépassé les 130 milliards de francs CFA en 2007 contre 65.8 milliards en 2006. La dissolution effective de Hydro-Congo et le transfert de ses actifs et des activités aux sociétés de logistique (SCLOG) et de distribution (Total, Texaco, X-oil et Puma) ont été une étape décisive du processus de privatisation de cette entreprise, les droits de licenciement des travailleurs restant à apurer.

Le programme d'installation des compteurs de consommation d'électricité a été exécuté à Brazzaville et Pointe-Noire après l'opération d'identification des points de consommation d'électricité moyenne et basse tension et de mise en place d'une cartographie informatisée en 2004. La mise en place des compteurs a permis à la Société nationale d'électricité (SNE) d'augmenter le niveau du chiffre d'affaires. Il n'y a pas

1. Jeune Afrique de mai 2007, « Moukouloulou retrouve du jus ».

http://www.jeuneafrique.com/parteneriat/article_jeune_afrique.aspx?cle=LIN06057moukosujude0&part=35. Consulté le 4 mars 2008.

2. Mokili, mars 2005, « L'électricité au Congo ». <http://mokili.free.fr/congo/secteur.php?idtext=8>. Consulté le 4 décembre 2007.

eu de programme de subvention ni de traitement spécial en faveur des plus démunis ou en réponse aux revendications provoquées par les hausses du prix de l'électricité. Il faut noter que les tarifs actuels datent de 1994 et que, suite aux dommages de guerre (pertes de compteurs), plus de 75 pour cent des ménages à Brazzaville étaient facturés provisoirement au forfait. La production d'électricité a atteint le niveau de 453 GWh en 2006, en augmentation de 4.3 pour cent par rapport à 2005 mais ne représentant que 43.4 pour cent des capacités en raison, notamment, des contre performances de la centrale à gaz de Djeno, qui a affiché en 2006 un taux d'utilisation de ses capacités de 27 pour cent. L'insuffisance des fournitures de gaz du champ pétrolier de Kitina avait provoqué cette situation. En 2007, l'approvisionnement en gaz du champ Mboundi a fait remonter en deux mois ce taux à 85 pour cent.

Les importations en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) pour la même année ont été de 411 GWh, en léger retrait de 1.6 pour cent par rapport à 2005. La dette de la SNE sur la Société nationale d'électricité de la RDC (SNEL) serait de l'ordre de 35 milliards de francs CFA. Les gouvernements des deux pays ont convenu d'échéanciers de paiement. Le réseau électrique comptait 115 213 abonnés en 2006, dont 3 600 en milieu rural. La construction du barrage d'Imboulou, d'une puissance de 120 MWh se poursuit ; les travaux sont exécutés à plus de 50 pour cent, et l'objectif est de démarrer la production électrique en 2009. La construction de la centrale thermique de Brazzaville est entièrement achevée au troisième trimestre 2007. Les barrages de Liouesso et Sounda sont l'objet d'études de faisabilité.

La santé du système bancaire s'améliore, grâce en partie à la recapitalisation et à la privatisation d'une banque en difficulté. La privatisation de cette banque, dont la valeur nette était négative, a coûté 14 milliards de francs CFA (0.4 pour cent du PIB) au trésor public. Néanmoins, le processus de privatisation n'a pas été transparent et l'opération pourrait bien coûter au budget de l'État au moins 6 milliards (0.2 pour cent du PIB) de plus que la valeur de la banque, selon un expert-conseil indépendant.

La Banque marocaine pour le commerce extérieur (BMCE) est entrée à 25 pour cent dans le capital de la Congolaise des banques, tandis que la Compagnie financière des participations (Cofipa) a été reprise par le groupe français Banque populaire, pour donner naissance en octobre 2006 à la Banque commerciale internationale (BCI). Le système bancaire congolais comptait au 30 juin 2007 quatre banques : la BCI, la BGFI-Congo (Banque gabonaise et française internationale), le Crédit du Congo (ex Crédit Lyonnais Congo) devenu en 2007 une filiale du Crédit agricole, et La Congolaise des banques. En matière de respect des normes prudentielles, les 4 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum et affichent, au groupe Natexis Banques Populaires depuis octobre 2006, un ratio de couverture de risques pondéré sur fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 pour cent. De nouveaux établissements pourraient s'implanter au Congo, notamment le groupe Ecobank.

Le système judiciaire ne parvient pas toujours à régler de manière équitable les contentieux. Au cours du dernier trimestre 2007, un comité national de lutte contre la corruption a été mis en place, avec des représentants du gouvernement et de la société civile. Un observatoire national de lutte contre la corruption sera aussi établi. Selon l'indice 2007 de perception de la corruption de *Transparency International*, le Congo se classe au 40^{ème} rang des pays africains, avec la note de 2.1 sur 5.

Développement des compétences techniques et professionnelles

L'introduction de l'enseignement technique et professionnel au Congo remonte à la période coloniale. C'est précisément en 1930 que sont créés quelques centres de formation professionnelle dont le plus important fut l'école professionnelle de Brazzaville. Cet établissement va se transformer au fil des années en collège, puis en lycée au début des années cinquante. L'enseignement professionnel et technique avait donc pour objectif de préparer à l'exercice d'un métier donné.

Longtemps rattaché à d'autres structures ministérielles, le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel a été érigé en ministère à part entière en août 2002. Ce sous-secteur relève à présent du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP), l'un des trois départements ministériels du système éducatif congolais.

L'enseignement technique et professionnel est dispensé dans des établissements implantés dans toutes les régions du pays. On peut distinguer les établissements de niveau secondaire, et ceux de niveau supérieur. Au niveau du secondaire, l'enseignement technique et professionnel est dispensé dans deux types d'établissements, à savoir les centres de métiers et les collèges ou lycées d'enseignement technique. Les centres de métiers sont des structures de préformation professionnelle avec pour objectif principal l'acquisition des aptitudes à fabriquer des objets de base, à procéder à de petites réparations, et à maîtriser le processus culturel (particulièrement pour les filières agricoles). Les filières concernées sont la mécanique générale, la mécanique automobile, l'électricité, les métaux en feuille, la maçonnerie, la menuiserie, les arts ménagers, l'agriculture, le secrétariat, la comptabilité, le machinisme agricole.

Avec une prépondérance pour les filières administratives et commerciales, les collèges d'enseignement technique (CET) forment aussi aux filières suivantes : métaux en feuille, mécanique générale, mécanique automobile, électricité automobile, menuiserie, maçonnerie, comptabilité, secrétariat, et agriculture dans les collèges d'enseignement technique et agricole (CETA).

En dépit de l'importance accordée à l'enseignement professionnel et technique, il demeure le parent pauvre du système éducatif formel eu égard au nombre d'établissements, des effectifs et des moyens mis à disposition. Selon les statistiques du METFP, ces établissements ont connu une évolution relativement stable sur la période 2002-06. D'un total de 101 pour l'ensemble du pays en 2002/03, leur nombre est passé à 104 en 2006/07. Quant aux effectifs des élèves, il est passé dans le même temps de 40 716 (dont 22 071 filles)

à 37 040 (dont 21 291 filles). Les niveaux des effectifs sont très disparates selon les départements, trois d'entre eux (Brazzaville, Kouilou et le Niari) regroupant 90 pour cent des élèves.

Les moyens humains et matériels mis à la disposition des établissements d'enseignement technique et professionnel sont modiques, et n'ont cessé de diminuer au fil des années. Les qualifications des enseignants sont parfois inadéquates, et plusieurs filières manquent des équipements adéquats. Tous ces facteurs constituent un sérieux handicap pour l'apprentissage.

Quelles que soient les filières, les diplômés de l'enseignement professionnel et technique sont généralement confrontés aux mêmes problèmes venus le moment de leur insertion dans le monde du travail. Leur formation se révèle peu pratique et inadaptée aux besoins immédiats du système productif. L'une des faiblesses de l'ETFP est sa relative inadéquation aux besoins d'emploi des opérateurs privés. Le vieillissement des filières et de l'offre de formation a entraîné une rupture entre formations dispensées et emplois disponibles, préjudiciable tant aux jeunes diplômés qui viennent grossir les rangs des sans emploi qu'aux entreprises qui ne trouvent pas sur le marché du travail les compétences dont elles ont besoin.

Le problème du financement de l'enseignement technique et professionnel est souvent évoqué comme un obstacle majeur à son essor. Moins de 1 pour cent du budget national est consacré à l'ETFP. Alors que les dépenses courantes d'éducation ont augmenté de 13.8 pour cent de 2003 à 2005, passant de 56.76 milliards à 65.88 milliards, 7.13 pour cent seulement de ces dépenses en 2003 et 10.03 pour cent en 2005 ont été consacrées à l'ETFP.

On envisage actuellement un cofinancement de l'ETFP par l'État et le secteur productif. À cet égard, un certain nombre de propositions sont avancées : i) la création d'un Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), dispositif national devant mobiliser toutes les ressources nécessaires en mettant à contribution le budget de l'État, celui des entreprises dans le cadre du développement des métiers et des

pôles technologiques dans certaines filières porteuses, les financements accordés par les bailleurs de fonds et la taxe d'apprentissage; *ii*) la participation des entreprises au financement de l'ETFP afin de favoriser l'emploi à travers une nouvelle approche d'alternance formation – emploi et la promotion des filières porteuses ; *iii*) le recours à l'aide et aux financements de la coopération bilatérale et multilatérale

L'ETFP étant au centre du dispositif de formation et de qualification des ressources humaines dont le Congo a besoin pour garantir son développement durable et lutter contre la pauvreté et le chômage endémique des jeunes, le METFP a, dans le cadre du projet de société « La nouvelle espérance », décidé d'engager une refondation de l'enseignement technique et professionnel, basée sur les réformes nécessaires et urgentes devant assurer et garantir le redressement qualitatif et le développement durable de l'ETFP. Ces réformes agiront sur l'amélioration quantitative et qualitative des offres de formation et du dispositif général de gestion de l'ETFP.

La refondation de l'enseignement technique et professionnel vise les objectifs clés suivants : *i*) améliorer et accroître l'efficacité et les performances des dispositifs de formation institutionnels, publics et privés, en renforçant leurs capacités et leurs performances opérationnelles ; *ii*) tant dans le secteur public que privé, répondre localement et nationalement, à la demande massive et diversifiée de qualification professionnelle et technique dans des conditions administratives, réglementaires, pédagogiques et budgétaires de qualité, accessibles à tous et équitables ; *iii*) assurer une meilleure adéquation formation-emploi en tenant compte des besoins et d'un environnement social, économique et technologique en perpétuelle mutation, ainsi que des demandes du marché de l'emploi; et *iv*) faciliter l'insertion professionnelle et économique des personnes ou groupes sociaux par les activités génératrices de revenus : emplois salariés, emplois individuels, création d'entreprises.

Afin que l'ETFP reste constamment en phase avec l'évolution de l'emploi, tant quantitativement que qualitativement, on envisage un observatoire des emplois

et des formations, dispositif permanent qui permettrait d'identifier les besoins d'emploi, de préciser les métiers et les profils recherchés par les opérateurs économiques, de définir l'offre d'emploi correspondant aux besoins des secteurs et des opérateurs. Cet observatoire pourrait couvrir les différents niveaux du système éducatif, notamment les conditions requises aux niveaux supérieurs, et ne pas se limiter aux emplois et aux formations correspondantes en amont du baccalauréat.

Contexte politique

Le Congo, après une décennie d'instabilité politique marquée par des guerres civiles (1993, 1997 et 1998/99) qui ont eu des effets néfastes sur le pays, connaît une phase de normalisation du climat sociopolitique. Le retour de la paix civile s'est fait de façon progressive, dans un premier temps avec la conclusion du cessez-le-feu de l'année 2000, puis avec l'accord de paix signé en mars 2003 avec le dernier groupe rebelle actif dans la région du Pool, enfin par la poursuite du processus de réinsertion des ex-combattants appuyée par le Programme national de désarmement démobilisation et réinsertion (PNDDR). La consolidation de la paix civile s'est poursuivie avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 2002, facilitant l'organisation des consultations électorales générales qui ont permis de valider le mandat du président Denis Sassou-Nguesso et de mettre en place des institutions démocratiques prévues dans la nouvelle constitution (parlement et sénat). Les élections législatives de 2007 devaient consolider les efforts de normalisation du climat politique, mais elles n'ont pas connu une participation massive en raison de graves dysfonctionnements décriés à la fois par les partis de l'opposition, les observateurs internationaux et la société civile.

Des remous sociaux se sont produits en octobre et novembre 2007 à travers des grèves dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Parmi les revendications figurent la prise en compte des avancements des échelons et grades, le relèvement de la valeur du point d'indice dans le calcul du salaire de base, le paiement des primes d'ancienneté et des rappels de solde, l'amélioration des conditions de travail ainsi que le

recrutement des enseignants (appelés volontaires) dans la fonction publique.

Contexte social et développement des ressources humaines

En 2006, les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages (Ecom), effectuée en 2005 sur toute l'étendue du pays, ont estimé à 50.11 pour cent de la population l'incidence de la pauvreté. Cette pauvreté s'accompagne d'une insuffisance des services de santé, d'assainissement et d'éducation de base, ainsi que d'une prévalence élevée du VIH/Sida.

Pays modèle en termes de scolarisation avant la décennie des conflits, le Congo a vu les inscriptions scolaires dans le primaire chuter drastiquement. Cependant, le taux de scolarisation s'est nettement amélioré depuis, passant de 72.7 pour cent en 2000 à 87.7 pour cent en 2005, mais avec des classes dépassant 100 élèves dans l'enseignement public. La pénurie de manuels scolaires est préoccupante, avec un livre de lecture pour 27 élèves et un livre de calcul pour 32. Le manque d'enseignants qualifiés s'explique par le nombre élevé des enseignants bénévoles, qui représentent 31 pour cent du primaire. Le ratio élèves-maître au niveau national s'est chiffré en 2006 à 49.7 (61.2 dans l'enseignement public et 37.4 dans l'enseignement privé).

Des arrêts de travail ont été observés au niveau des enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement a procédé en 2006, avec l'appui des bailleurs, à la réhabilitation de bâtiments scolaires et, dans un degré moindre, à la construction de nouvelles infrastructures. Les résultats sont palpables mais encore insuffisants au regard des attentes des populations, et nettement insuffisants dans les régions enclavées où de nombreux établissements ont un déficit important d'enseignants qualifiés ; ce qui contraint les parents d'élèves à se cotiser pour recruter des bénévoles.

En 2006, les investissements publics consacrés à la lutte contre la pauvreté ont atteint 38.8 milliards de

francs CFA, soit 10.8 pour cent du montant total de l'investissement public, en dessous de l'objectif de 30 pour cent. Près de trois ans après la mise en œuvre du projet d'appui à l'éducation de base, on relève parmi ses réalisations principales : *i*) un appui à la collecte des données statistiques portant sur l'enseignement primaire et secondaire général et à la publication des annuaires statistiques ; *ii*) la mise en place de 711 comités de gestion et de développement communautaire des établissements scolaires ; *iii*) la formation de 7 058 enseignants dont 3 151 bénévoles ; *iv*) la formation à divers métiers de 520 jeunes déscolarisés.

En matière de santé, les résultats de l'enquête démographique et de santé du Congo (EDSC-1) ont permis d'identifier les problèmes les plus importants concernant la santé maternelle et infantile, et de façon générale la santé de la reproduction. La mortalité infantile et infanto-juvénile reste élevée même si elle a légèrement baissé. Le taux de mortalité est passé de 81 décès pour 1000 naissances vivantes en 2002 à 75 décès pour 1000 naissances vivantes. La mauvaise qualité des soins médicaux, le manque de structures et les difficultés d'accès aux soins médicaux favorisent un taux élevé de mortalité maternelle : en 2002, le risque de mortalité maternelle pour une femme congolaise était de 1 sur 26. Ces taux de mortalité sont liés en premier lieu au paludisme (cause de 51.5 pour cent des cas d'hospitalisation), ensuite à la résurgence de la tuberculose, aux maladies diarrhéiques, à la prédominance d'autres maladies infectieuses mal soignées, et au VIH/Sida. En 2007, 10 168 orphelins ont été pris en charge par un projet financé par la Banque mondiale et exécuté par le Comité national de lutte contre le sida. Ces orphelins sont notamment vulnérables face à la prolifération des « Églises du Réveil », qui diffusent des informations souvent incorrectes, voir dangereuses, en particulier en matière de prévention.

Le taux de prévalence du VIH/Sida dans les grandes villes est de 4.2 pour cent chez les personnes âgées de 15 à 49 ans. Chez les personnes de plus de 30 ans (35 à 49 ans), il se situe à 10 pour cent pour les hommes et à 7 pour cent pour les femmes. Au 30 novembre 2007, un montant décaissé par la Banque mondiale

de 12.2 millions USD sur les 19 millions USD promis a permis, entre autres, à plus de 80 ONG de développer des activités de prévention du VIH/Sida dans cinq régions couvertes par le projet ; ainsi que la prise en charge de 5 432 orphelins et autres enfants vulnérables par des activités de soins de santé de base, de soutien psychologique, d'appui à la scolarité, d'appui à la formation professionnelle et d'appui au démarrage ou à la consolidation des activités génératrices de revenus. Cette somme s'ajoute aux 45 millions USD offerts par le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme sur une période de cinq ans.

En 2007, 7 426 patients dont 4 900 femmes malades du sida sont sous thérapie antirétrovirale prise en charge par le projet financé par la Banque mondiale. Ce chiffre est en augmentation de 1 530 patients par rapport à 2006. Le gouvernement a pris la décision d'assurer la gratuité des anti-rétroviraux à tous les malades en 2008.

L'épidémie d'Ebola, maladie mortelle qui se manifeste dans le nord-ouest du pays par des épisodes très virulents, a été complètement maîtrisée avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette situation laisse penser que le système de surveillance en place fonctionne de façon efficace.